

Malaga, le 10 avril 2002

7800/02 (Presse 92)

**4ème CONFÉRENCE EURO-MÉDITERRANÉENNE
DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE
Malaga, 9 et 10 avril 2002**

CONCLUSIONS

Les participants à la quatrième Conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie, réunis à Malaga les 9 et 10 avril 2002,

- rappelant que la création d'une zone de prospérité partagée euro-méditerranéenne, inscrite dans la Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995, constitue l'un des principaux objectifs du Processus de Barcelone, ce dernier étant plus important que jamais dans le difficile contexte politique actuel; constatant avec une grande préoccupation l'escalade de la violence au Moyen-Orient et réaffirmant qu'une paix durable et globale dans le respect des engagements souscrits contribuera à créer les conditions propices à la coopération industrielle euro-méditerranéenne, donnant ainsi un nouvel élan à la prospérité et à la compréhension dans la région;
- réaffirmant que l'établissement d'une zone de libre-échange d'ici à 2010 constituera le principal instrument permettant d'atteindre cet objectif;
- rappelant le rôle primordial qui revient à la coopération industrielle, au Groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne et à la contribution du secteur privé dans le cadre de ce processus;

Internet: <http://ue.eu.int/Newsroom>
E-mail: press.office@consilium.eu.int

- tenant compte des conclusions de la troisième conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie qui s'est tenue à Limassol (Chypre) en juin 2000 et des résultats du Sommet industriel euro-méditerranéen qui a eu lieu à Istanbul les 1^{er} et 2 mars 2002;
- reconnaissant qu'il est nécessaire, dans le cadre des conférences des ministres de l'industrie, de promouvoir une réflexion approfondie sur les liens économiques à l'intérieur de la zone euro-méditerranéenne et qu'il est souhaitable d'assurer des relations institutionnelles plus étroites en vue d'améliorer la compétitivité industrielle sur les deux rives de la Méditerranée;
- eu égard au document de travail de la Commission intitulé "Préparation à la zone de libre-échange euro-méditerranéenne: éléments pour la coopération industrielle régionale 2002-2006",

ONT ADOPTÉ LES CONCLUSIONS SUIVANTES:

1. La Conférence a noté avec satisfaction que l'établissement d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange d'ici à 2010 a reçu une impulsion dès lors qu'ont été paraphés et signés les accords d'association entre l'UE et l'Égypte, l'Algérie et le Liban. Elle estime que la déclaration d'Agadir confirme la nécessité de renforcer la dimension sud-sud du libre-échange et espère que cette déclaration constituera une avancée prometteuse vers le libre-échange et l'ouverture des marchés entre les partenaires méditerranéens.

La Conférence souligne que l'établissement de la zone de libre-échange créera des possibilités commerciales importantes au sein des pays partenaires méditerranéens et devrait contribuer à améliorer les niveaux actuels de l'investissement étranger direct et du commerce extérieur.

La Conférence prend acte du processus d'approfondissement des relations économiques, notamment par les travaux des ministres du commerce sur les règles d'origine des marchandises, qui a une incidence sur les structures industrielles.

2. La Conférence réaffirme que la coopération industrielle euro-méditerranéenne joue un rôle clé pour ce qui est d'aider les partenaires méditerranéens et leurs milieux d'affaires à relever les défis de la concurrence et à tirer parti des possibilités créées par le libre-échange.

Les activités déployées au niveau de l'UE dans le domaine de la coopération industrielle et dans d'autres domaines connexes, que ce soit dans un cadre régional ou bilatéral, ont déjà contribué à mettre en place les conditions propices à l'établissement de la zone de libre-échange.

La Conférence se félicite des résultats du programme régional sur les zones industrielles et du démarrage de trois programmes relatifs à la promotion de l'investissement, à l'innovation, la technologie et la qualité (EURO-MED ITQ) et aux mécanismes du marché euro-méditerranéen (EURO-MED MARCHÉ). La pleine mise en œuvre de ces trois programmes doit être prioritaire dans l'immédiat, car ils portent sur des questions essentielles pour une meilleure insertion des économies des partenaires méditerranéens dans le marché plus vaste de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange et, à terme, dans le système mondial des échanges.

Afin que cette contribution puisse être évaluée plus à fond et que ses lacunes puissent être détectées, la Conférence propose que, une fois que la mise en œuvre des trois programmes sera bien engagée, la Commission européenne élabore une analyse des résultats de l'aide qui porterait également sur d'autres interventions communautaires, tant au niveau bilatéral qu'au niveau régional, y compris celles de la Banque européenne d'investissement (BEI). L'analyse pourrait par ailleurs comporter des propositions en vue d'améliorer l'interaction entre les différents types d'aide apportée par l'UE, en tenant compte de l'ensemble des différents projets en cours de réalisation.

3. La Conférence confirme les axes prioritaires définis lors de la troisième Conférence euro-méditerranéenne qui s'est tenue à Limassol et considère que la priorité doit être accordée aux domaines suivants:

- mise à profit de l'expérience acquise dans le cadre du marché unique de l'UE: l'expérience du marché intérieur de l'UE indique que l'harmonisation du cadre réglementaire pourrait constituer un élément clé pour l'établissement d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange qui fonctionne bien. C'est pourquoi il faudrait accorder une attention particulière à la mise en œuvre correcte du programme EURO-MED MARCHÉ, qui pourrait déboucher sur la définition des domaines dans lesquels l'harmonisation avec les règles communautaires serait particulièrement utile et constituerait une priorité.

Les obstacles non tarifaires devraient être progressivement supprimés afin que la zone de libre-échange fasse pleinement sentir ses effets. À cet égard, l'alignement des normes, des règlements techniques et des systèmes d'évaluation de la conformité des partenaires méditerranéens sur ceux de l'UE devrait constituer, parmi d'autres possibilités, un élément clé dans l'établissement d'un vaste marché des biens. Cet alignement pourrait commencer dans des domaines prioritaires revêtant une grande importance pour les exportations des partenaires méditerranéens. L'approche européenne se conformant largement aux principes internationaux (notamment l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce), cela devrait également faciliter l'accès des biens des partenaires méditerranéens au marché international. La Commission devrait veiller à ce que les efforts déployés dans ce sens dans le cadre du programme EURO-MED MARCHÉ bénéficient d'un soutien approprié.

Le rôle des organismes d'accréditation, des laboratoires d'essais, des organismes de certification, des laboratoires de mesures, des agences de contrôle et autres institutions techniques est essentiel. De nouvelles mesures devraient être prises pour accroître la coopération technique entre ces organismes et les entreprises de l'Union européenne et des partenaires méditerranéens en vue de rendre possible une telle harmonisation.

- Promotion de l'innovation et de l'accès à la technologie: la capacité de mettre au point et d'utiliser les innovations et les nouvelles technologies ainsi que le capital intellectuel constitue un facteur clé pour la capacité d'une entreprise à relever les défis en évolution constante de la concurrence, ce qui deviendra de plus en plus important pour les entreprises des partenaires méditerranéens au fur et à mesure que la grande zone euro-méditerranéenne de libre-échange se concrétisera. L'Union européenne et ses États membres disposent dans ce domaine d'une expérience utile qui devrait être mise à la disposition des partenaires méditerranéens.

Le programme EURO-MED ITQ pourrait servir de fondement pour améliorer les conditions-cadres de l'innovation et le recours aux nouvelles technologies chez les partenaires méditerranéens. Il pourrait également être envisagé d'appuyer les activités visant à créer un environnement juridique, institutionnel et économique plus favorable, à faciliter l'innovation et/ou l'utilisation des nouvelles technologies dans les entreprises de ces partenaires et à renforcer la sensibilisation des entreprises à ces facteurs, notamment des petites et moyennes entreprises. Le réseau de centres technologiques et d'innovation EUMIN facilitera beaucoup la mise en œuvre de ces activités, dès qu'il sera opérationnel.

Outre la constitution d'un réseau, le programme ITQ a pour objet de faciliter le transfert de technologie par des actions de démonstration en identifiant les centres de technologie et d'innovation ainsi qu'en améliorant les capacités techniques de ces institutions.

Des synergies pourraient être établies avec des activités de coopération financées par l'UE dans le domaine de la recherche et du développement technologique, ainsi qu'avec EUREKA. Pour atteindre cet objectif, la Commission devrait réaliser une étude sur les possibilités d'utiliser les financements au titre de MEDA pour réaliser de telles synergies.

- Amélioration des conditions d'investissement, notamment en ce qui concerne l'investissement étranger direct en se référant aux conclusions de la Conférence euro-méditerranéenne sur l'investissement tenue à Lisbonne en 2000: le programme régional pour la promotion de l'investissement contribuera à accroître l'attrait que présentent les partenaires méditerranéens pour les investisseurs. En outre, la création même de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange améliorera les possibilités pour la région d'attirer les investisseurs potentiels, puisqu'elle leur permettra un accès facile à un très grand marché. Ces facteurs doivent toutefois être complétés par une action déterminée pour améliorer l'environnement des entreprises.

Les efforts déjà déployés par un certain nombre de partenaires doivent être poursuivis de manière à ce que ceux-ci puissent entrer en concurrence avec les pays les plus efficaces dans ce domaine.

La décision prise par le Conseil ECOFIN, le 14 mars 2002, au sujet de la mise en place, au sein de la BEI, d'une facilité renforcée d'investissement euro-méditerranéenne orientée principalement vers le secteur privé devrait contribuer efficacement au développement des investissements dans la région méditerranéenne.

- Il convient de poursuivre les travaux sur le développement des petites et moyennes entreprises pour contribuer à la création et à la croissance des PME. Le développement des PME constitue une préoccupation permanente des partenaires méditerranéens compte tenu de la structure du tissu industriel de ces pays et des effets sur la création d'emplois et sur la stabilité économique et sociale.

À cet égard, la Commission européenne et le Groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne sont encouragés à poursuivre leurs activités visant à améliorer l'environnement des entreprises, en faisant appel le cas échéant à l'expérience pertinente acquise dans le cadre des instruments politiques de l'UE, notamment à travers la promotion de l'esprit d'entreprise et le renforcement de leur compétitivité.

- Renforcement du secteur privé: si l'établissement de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange nécessite de nouvelles réformes législatives et structurelles, le secteur privé jouera également un rôle déterminant dans le processus, comme cela c'est passé dans d'autres enceintes interrégionales privées, tel que le forum des milieux d'affaires Mercosur/Union européenne (UE-MEBF). La réussite de ce processus dépendra en définitive de la capacité des entreprises à s'adapter aux pressions de la concurrence et à saisir les occasions qui s'offriront ainsi. Les responsables politiques de la région méditerranéenne sont prêts à engager le dialogue avec le secteur privé en ce qui concerne tant les progrès dans l'établissement de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange que la place de cette dernière dans l'économie mondiale.

4. La Conférence se félicite des efforts déployés par les milieux d'affaires des deux rives de la Méditerranée afin de promouvoir la coopération et l'échange d'expérience entre les organismes qui les représentent. Elle se félicite également des conclusions du Sommet industriel euro-méditerranéen qui a eu lieu à Istanbul les 1^{er} et 2 mars 2002, au cours duquel ont été soulignés le rôle important joué par la BEI pour soutenir les secteurs privé et financier de la région (en faveur des PME, des investissements étrangers directs, des fonds d'investissement, etc.) ainsi que son soutien financier à l'infrastructure relais de la région. La Conférence se félicite également de la mise en place d'une organisation permanente du secteur privé - l'Union des confédérations d'entreprises méditerranéennes (UCEM) - qu'elle considère comme un interlocuteur pertinent pour les autorités publiques.
 5. La Conférence prend acte des propositions faites par la Commission dans son document de travail concernant la mise en place éventuelle, à un stade ultérieur, d'un réseau virtuel d'administrations euro-méditerranéennes en vue de gérer les flux d'informations dans la zone de libre-échange. Tout en remarquant que ces idées ne peuvent être concrétisées à l'heure actuelle, elle invite néanmoins la Commission à proposer des mécanismes conçus en fonction du programme d'échange de données entre administrations (IDA), lorsque le besoin s'en fera sentir, compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre du marché unique de l'Union européenne.
 6. Le Groupe de travail sur la coopération industrielle, assisté des comités d'experts, devrait poursuivre ses activités et concentrer ses efforts sur une mise en œuvre rapide et efficace des programmes en cours ou à venir.
 7. La prochaine réunion de la Conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie se tiendra en 2004. La Conférence sera convoquée conformément aux procédures de suivi convenues dans le cadre du Processus de Barcelone.
-

**Ve sommet des milieux d'affaires euro-méditerranéens
La région méditerranéenne et l'économie mondialisée
(Istanbul, 1er et 2 mars 2002)**

Déclaration finale du sommet

1. Introduction

Dans le prolongement des sommets et forums des milieux d'affaires euro-méditerranéens de Lisbonne, Valence, Malte, Marrakech, Athènes et Tunis, la TÜSIAD¹, en collaboration avec l'UNICE² et avec le soutien de la Commission européenne, a organisé le Ve sommet des milieux d'affaires euro-méditerranéens les 1er et 2 mars 2002 à Istanbul (Turquie), sur le thème de "la région méditerranéenne et l'économie mondialisée".

Dans ce cadre, trois ateliers ont examiné en profondeur:

- le manque d'infrastructures, le développement des PME et le rôle de la Banque européenne d'investissement;
- les interactions entre les accords euro-méditerranéens (AEM) et le nouveau cycle à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- le potentiel des technologies de l'information et des communications dans la transformation des économies de la région MEDA.

Les conclusions du sommet d'Istanbul seront adressées à la conférence des ministres euro-méditerranéens de l'industrie, qui se tiendra à Malaga les 9 et 10 avril, ainsi qu'à la réunion euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, qui aura lieu à Valence les 22 et 23 avril. Elles seront transmises également à la réunion des ministres du commerce qui aura lieu en mars à Tolède.

¹ Association des industriels et hommes d'affaires turcs

² Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

2. Création de l'Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises (UMCE)

La veille du sommet, les présidents des principales organisations professionnelles centrales horizontales des douze pays du sud de la Méditerranée ont créé l'UMCE dans le cadre du projet UNIMED, géré par l'UNICE et appuyé financièrement par la Commission européenne. La tâche la plus importante de l'UMCE est de préparer et de faciliter la contribution des milieux des affaires à l'établissement d'une zone de libre échange dans la région méditerranéenne en 2010. L'UMCE est l'aboutissement de l'engagement de la communauté des affaires à faire du processus euro-méditerranéen un succès. L'association vise à devenir l'interlocuteur principal des quinze États membres, des institutions de l'UE et des institutions financières internationales en vue de renforcer le dialogue et stimuler le commerce et les investissements nécessaires au développement de la région.

3. Évaluation générale

Plus de six années se sont écoulées depuis le lancement du processus de Barcelone. Des progrès ont été réalisés sur le plan économique, surtout grâce à l'aboutissement des négociations commerciales avec presque tous les pays méditerranéens. Cependant, les représentants des milieux d'affaires constatent un manque d'engagement des gouvernements et des institutions communautaires à faire preuve de dynamisme et d'innovation dans la conception de mesures opportunes destinées à stimuler le commerce et l'investissement dans la région.

La décision prise à Doha de lancer un cycle ambitieux de négociations pour la libéralisation des échanges ouvre des perspectives prometteuses de renforcement des échanges, surtout au regard de la morosité actuelle de l'économie internationale. L'introduction de l'euro est un autre développement positif qui devrait stimuler les opportunités d'affaires et d'investissement dans la région. C'est ainsi que le secteur privé des deux rives de la Méditerranée, s'exprimant au travers de ses organisations professionnelles représentatives, estime que le processus euro-méditerranéen requiert un nouvel élan, afin d'atteindre ses objectifs initiaux de paix et de prospérité économique partagée. **Nous accueillons favorablement les diverses initiatives proposées par la Commission le 13 février 2002, notamment celles visant à créer une nouvelle facilité financière ou une institution financière euro-méditerranéenne, à développer les réseaux régionaux d'infrastructures et à relier ceux-ci aux réseaux transeuropéens.** Indubitablement, il s'agit là de pas en avant dans la bonne direction.

Dans la situation actuelle, en effet, si le processus de Barcelone n'est pas relancé et rendu plus transparent, c'est tout l'exercice qui continuera de vaciller, et les progrès limités réalisés globalement ne suffiront pas pour tenir les échéances ambitieuses fixées en 1995, c'est-à-dire la création en 2010 d'une zone de libre échange pleinement opérationnelle.

Comme ce fut déjà le cas dans le passé, les milieux d'affaires sont prêts à jouer pleinement leur rôle dans ce processus, pour stimuler l'intégration en matière commerciale et d'investissement. Une condition préalable, cependant, est la création d'une égalité des conditions pour la conduite des affaires, en particulier par la simplification des procédures douanières, la mise en œuvre et le respect des droits de propriété intellectuelle et le rapprochement des normes techniques. À cet effet, nous demandons un plan indicatif clair de la façon dont la zone de libre échange sera réalisée, de préférence par la création d'une sorte d'observatoire du marché unique euro-méditerranéen. Le secteur privé devrait être invité à participer à cet observatoire, afin que les progrès réels puissent être suivis de près et étalonnés.

Le rôle des agences gouvernementales ou publiques reste prédominant dans plusieurs secteurs stratégiques des économies nationales concernées, y compris dans l'énergie, les télécommunications et les transports. Plus longtemps ces secteurs demeurent fermés au jeu des forces du marché, moins les opérateurs économiques seront compétitifs par rapport à leurs concurrents des régions voisines. Cela exercera clairement un impact majeur sur tout effort nouveau pour attirer dans la région plus d'investissements étrangers directs (IED).

4. UNIMED

Le réseau "UNIMED Business" entre dans sa troisième année de fonctionnement. Cet instrument porte déjà ses fruits, en développant les échanges entre les organisations représentant les milieux d'affaires du nord et du sud de la Méditerranée, notamment par des programmes de jumelage. Grâce au site web interactif du réseau UNIMED, des informations sur les principaux programmes de la région euro-méditerranéenne sont transmises à toutes les organisations d'employeurs participantes des PSM et de l'UE. Le projet UNIMED a abouti le 28 février 2002 à la constitution de l'UMCE (Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises). L'UMCE, entre autres missions, s'emploiera à apporter aux fédérations membres l'assistance nécessaire sur des aspects comme le commerce et l'OMC – en tirant parti également de l'expertise de l'UNICE dans ces deux domaines – , la politique des transports, l'énergie, la société de l'information et d'autres questions affectant directement la création des entreprises.

5. Campagne d'information et de communication

La société civile organisée dans les pays sud-méditerranéens est encore insuffisamment sensibilisée au processus euro-méditerranéen. Bien que la dimension politique semble être bloquée, les aspects économiques et sociaux montrent des signes encourageants. Il est crucial qu'une campagne massive d'information et de communication soit entreprise pour informer les différents acteurs de ce qu'implique le processus sur le terrain, ainsi que des avantages pratiques et des possibilités concrètes que peut apporter une zone de libre échange euro-méditerranéenne si certaines conditions sont réunies.

6. Principales recommandations

Les principales recommandations exprimées par les participants peuvent être résumées comme suit.

- Ainsi que l'ont déjà souligné les sommets précédents des milieux d'affaires, la coopération sud-sud est une condition préalable à un développement socio-économique durable de la région, notamment pour attirer les investissements étrangers directs (IED) qui demeurent très faibles par rapport au volume mondial total des IED. En vue d'améliorer cette situation, nous faisons appel aux gouvernements méditerranéens pour qu'ils révisent leurs réformes administratives, juridiques et économiques, en particulier dans le secteur des finances, en vue d'étayer un environnement favorisant les investissements.

Les initiatives nationales basées sur des procédures améliorées, transparentes et simplifiées devront être mises en place dans des délais plus courts. Les milieux d'affaires ne peuvent pas se permettre d'attendre deux ans ou plus entre la conception et la réalisation d'un projet.

La déclaration d'Agadir (mai 2001), annonçant la création d'une zone de libre échange entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie, est indubitablement un pas très positif vers l'intégration des pays sud-méditerranéens entre eux. Nous espérons que cette déclaration se traduira très prochainement par un accord formel, qui sera finalement étendu à toutes les autres parties intéressées. Nous nous réjouissons en outre de l'accord prochain sur l'extension du système de cumul pan-européen aux partenaires méditerranéens, dans lequel nous voyons un autre pas vers un marché pleinement intégré dans la région euro-méditerranéenne.

- De grands progrès ont été accomplis, surtout ces derniers mois, pour conclure les accords d'association euro-méditerranéens (AEM) avec pratiquement tous les pays. **La priorité, désormais, est d'accélérer la ratification des AEM conclus, afin qu'une région euro-méditerranéenne véritablement intégrée puisse fonctionner d'ici la fin de la décennie au plus tard.**
- Nous accueillons favorablement les conclusions du débat sur le rôle de la BEI dans la région, en particulier celles touchant les investissements et le financement. Trois pays sud-méditerranéens sont bénéficiaires des prêts de pré-adhésion de la BEI. **Les gouvernements et le secteur privé de ces pays devraient tirer davantage parti de cet instrument, surtout dans les domaines de la protection de l'environnement, des communications, de la compétitivité industrielle et du développement régional.** Dans les autres pays MEDA, le financement passe par le canal d'un mandat renforcé de prêts en euro. Les conditions idéales doivent être mises en place pour parvenir à des transferts appropriés de ressources financières vers le financement privé de projets d'infrastructures. **Les participants considèrent qu'il est maintenant urgent de traiter la question des investissements d'infrastructure à travers une approche intégrée et régionale et avec détermination politique.**
- Le sommet note avec intérêt le débat qui s'ouvre sur la création d'une "banque euro-méditerranéenne de développement. Cette idée fut lancée au Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, et décision fut prise que la BEI, les ministres des affaires économiques et financières et la Commission examineraient les principaux aspects et présenteraient des suggestions concrètes en vue de la constitution d'une telle banque. Un projet de prise de position sera prêt pour la réunion du Conseil ECOFIN du 5 mars. **Les organisations représentatives du secteur privé seraient prêtes à soutenir toute initiative, que ce soit dans un cadre existant – comme la BEI – ou dans celui d'une organisation entièrement nouvelle, qui tiendrait dûment compte des exigences d'investissement du secteur privé et de la capacité d'absorption des bénéficiaires.**
- **Dans le cadre de "l'Agenda pour le Développement de Doha", nous appelons les négociateurs de l'UE et des pays sud-méditerranéens à renforcer leur coopération en vue de rapprocher leurs positions et de faciliter le consensus nécessaire pour aller de l'avant. Les milieux d'affaires des deux rives de la Méditerranée s'engagent à contribuer au processus de négociation.** À cette fin, ils intensifieront leur coopération en vue de promouvoir activement les intérêts et points de vue des entreprises. Leur objectif est de favoriser des résultats durables, au bénéfice de toutes les parties.

- À l'ère de la société de l'information et des technologies, une nouvelle caractéristique marque la division entre le monde industrialisé et le monde en développement: la fracture numérique. Aujourd'hui, le marché mondialisé offre néanmoins d'énormes possibilités de corriger cette fracture. Plus particulièrement, l'Internet et le commerce électronique sont des outils qui, de façon irréversible, démantèleront progressivement les obstacles au commerce qui subsistent. Nous saluons l'enveloppe financière supplémentaire dégagée pour EUMEDIS (le programme MEDA régional pour la société de l'information), qui vise à aider les partenaires des pays MEDA à développer l'interconnexion des réseaux, l'innovation et la recherche. Le programme ITQ (innovation, technologie et qualité) devrait également promouvoir la diffusion des innovations et technologies dans les pays partenaires méditerranéens. Nous sommes favorables à toute initiative d'information de la Commission visant à faire connaître les applications concrètes et les meilleures pratiques résultant de ces programmes, ainsi qu'à renforcer et étendre, à tous les partenaires méditerranéens, les réseaux existants des centres de services.

Nous sommes convaincus que les activités socio-économiques liées à la technologie contribuent au développement économique des pays et des entreprises qui leur donnent la priorité.

- Alors que l'instrument financier MEDA, en particulier sa composante bilatérale, demeure un catalyseur majeur facilitant le processus de réforme dans les pays sud-méditerranéens, les plus gros efforts à faire pour que ce processus avance relèvent des gouvernements nationaux. L'approfondissement et l'achèvement du processus de réformes socio-économiques varient encore considérablement entre les douze pays, et les différences se sont creusées ces dernières années dans le rythme de la libéralisation et de la privatisation. Les participants ont exprimé leurs préoccupations à l'égard des longs retards pris dans le lancement des divers programmes régionaux MEDA, notamment en matière de coopération industrielle. **Un effort concerté doit être fait en particulier pour lancer les programmes "Euromed ITQ" (innovation, technologie et qualité) et "Euromed Marché intérieur"**. En outre, une simple extension des programmes existants ne permettra pas de rencontrer les attentes de coopération renforcée au-delà de 2002. **Toute initiative régionale future devrait être mise en œuvre dans les délais les plus courts.**

7. Prochain sommet

Le prochain sommet des milieux d'affaires euro-méditerranéens se tiendra en Égypte en 2004. Il évaluera les progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords euro-méditerranéens ratifiés, du programme régional MEDA et du cycle de l'OMC. Des propositions nouvelles seront également élaborées, et une évaluation intermédiaire sera faite du programme de travail 2002-2007.

8. Conclusion

Les participants au sommet ont exprimé leur souhait que les enjeux réels de la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne basée sur les principes d'économies ouvertes et de l'initiative privée soient mieux et plus largement exprimés.

La mise en place de ce changement historique exige la compréhension et le soutien des opinions publiques des deux côtés de la Méditerranée en vue de pouvoir conduire les réformes et politiques essentielles sans lesquelles une économie de marché ne peut pas amener le succès économique et la justice sociale.
